



Chers parents,

Vous trouverez ci-joint le dossier complet pour les inscriptions de l'accueil périscolaire et du **temps méridien (cantine)** pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce dossier comprend :

- Une fiche de renseignement par famille avec les informations de tous les enfants,
- Une fiche sanitaire **par enfant**,
- Le règlement de fonctionnement de l'ALSH,
- Annexe procédure de réservation de repas
- La grille de tarification

Ce dossier est à remettre impérativement et **préalablement complété** dans la boîte aux lettres les 3 récréés avec le règlement de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre « les 3 récréés » ou l'appoint.

Si vous vous êtes déjà acquittés de la cotisation lors de l'inscription le 26 juin 2021 pour le périscolaire du matin et du soir vous n'avez pas à la régler.

Vous devrez néanmoins prendre connaissance du nouveau règlement de fonctionnement. Il faudra compléter la nouvelle fiche de renseignement remis à jour.

La cotisation annuelle est valable pour le périscolaire et le temps méridien.

Dépôt des dossiers au plus tard le 9 juillet 2021 dans la boîte aux lettres des trois récréés située à coté de la Mairie de Guéreins.

Les documents OBLIGATOIRES à fournir et montants à régler :

- Justificatif du quotient familial CAF ou MSA si le quotient est < 720 numéro d'allocataire à renseigner sur la fiche de renseignement.
- Cotisation à l'ALSH « les 3 récréés » : 20 € pour les familles du RPI (habitants communes Guéreins - Genouilleux) et 30 € pour les familles hors RPI.
- La copie des attestations d'assurance : responsabilité civile et individuelle accident.

Pour les familles dont les enfants sont encore scolarisés en 2021-2022 :

- si vous avez un solde positif, vous pourrez l'utiliser en septembre avec les mêmes codes d'accès au site « gestion cantine » après vous êtes acquittés de la cotisation annuelle.



Pour les familles dont les enfants quittent l'école :

- Si un autre enfant de la fratrie reste scolarisé, faire la demande par retour de mail du transfert du solde positif de l'ainé sur le compte de l'enfant encore scolarisé
- Pour les familles n'ayant plus d'enfant scolarisé, faire votre demande de remboursement en joignant un RIB par mail cantine-guereins@outlook.fr ou boîte aux lettres de la mairie avant le 20 juillet 2021. Le trésor public effectuera un virement directement sur votre compte au mois de juillet.

L'accès au site pour la réservation des repas sera accessible à partir du 16 Aout 2021.

ATTENTION : Le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) devra être impérativement renseigné avant le 9 juillet 2021 et complet. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

Merci de lire avec attention le règlement de fonctionnement

NOUVELLE ADRESSE MAIL :
les3recres@hotmail.fr

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions au 06.18.84.46.69

Nous vous en remercions par avance

Cordialement

Natacha JOSEPH